



COMMUNIQUÉ
Pour diffusion immédiate

« Il faut qu'il y ait justice »

Avocats sans frontières Canada dévoile les résultats d'une consultation portant sur les besoins, les perceptions et les attentes des victimes du conflit armé au Mali

Bamako, 13 février 2018 – Dans le cadre du projet Justice, prévention et réconciliation pour les femmes, mineurs et autres personnes affectées par la crise au Mali (JUPREC), Avocats sans frontières Canada (ASFC) est fière de rendre public un rapport de consultation qui porte la voix des victimes du conflit armé de 2012 et qui jette la lumière sur leurs besoins, leurs perceptions et leurs attentes envers la mise en place de mécanismes de justice transitionnelle efficaces et inclusifs.

Cette consultation a été menée en étroite collaboration avec plusieurs organisations de la société civile (OSC) malienne auprès de 3755 personnes dans les communes du nord et du centre du pays qui ont été les plus touchées par le conflit (Gao, Ségou, Tombouctou et Mopti). Elles ont également été menées à Bamako et Koulikoro, dans le sud du pays, auprès de personnes déplacées en raison des violences qui continuent de fragiliser le nord du pays.

« Nous saluons l'immense courage de celles et ceux qui ont accepté de témoigner des horreurs qu'elles ont vécues, de même que celui des enquêteurs et de la société civile qui ont pris de très grands risques afin que la vérité soit sue et que justice soit rendue. Ce rapport donne l'occasion aux victimes de participer concrètement à la reconstruction de leurs institutions. Il représente une avancée majeure dans la mise en place de l'Accord de paix et, souhaitons-le, marquera un point tournant pour la réconciliation et la lutte contre l'impunité au Mali » souligne Me Pascal Paradis, directeur général d'ASFC.

La lutte contre l'impunité doit être au cœur des priorités

Les victimes ont évoqué un nombre très important de violations graves des droits humains, tels que des meurtres, massacres, actes de torture, agressions sexuelles, destruction et pillage des biens et bâtiments, vols, enlèvements et autres formes de disparitions forcées.

Elles se sont dites frustrées du manque de suivi des décisions de justice, de la faiblesse des services juridiques et judiciaires, et de la difficulté d'accéder à la justice pour les femmes et les mineurs.

Elles ont notamment déploré le manque de considération du gouvernement, qui ne reconnaît pas les souffrances qu'elles continuent toujours de vivre. Elles ont souligné qu'il est primordial qu'elles puissent participer concrètement à l'établissement des faits et de la vérité afin d'éviter que de tels actes ne se reproduisent.

Les victimes demandent un gouvernement intègre et des institutions responsables

La grande majorité des victimes réclament que la responsabilité pénale des auteurs soit établie dans le cadre de procès équitables et impartiaux, et qu'ils soient punis selon la gravité de leurs crimes.

Beaucoup d'entre elles sont d'avis qu'une saine administration de la justice contribuerait à la cessation des violences, diminuerait le sentiment d'insécurité, préparerait le terrain pour la réconciliation et favoriserait la cohésion sociale.

Elles souhaitent finalement que la Commission Vérité, Justice et Réconciliation (CVJR) assure l'implication des victimes dans le processus de justice afin que leurs souffrances soient reconnues et ne tombent pas dans l'oubli et l'indifférence.

Le rapport complet, ainsi que le résumé, peuvent être consultés [ici](#).

Un rapport de synthèse portant sur les quatre ateliers de dialogue multi-acteurs sur la justice transitionnelle au Mali, menés dans le cadre du projet JUPREC en 2016-2017 et dans lequel se retrouvent les recommandations des acteurs de toutes les couches de la société malienne, est disponible [ici](#).

- 30 -

À propos

Lancé en 2015, le projet JUPREC est rendu possible grâce au soutien financier d'Affaires mondiales Canada (AMC). Il est mis en œuvre par Avocats sans frontières Canada (ASFC), en consortium avec le Centre d'étude et de coopération internationale (CECI) et l'École nationale d'administration publique (ENAP).

Information

Martin Lanouette, chargé des communications et relations publiques

+223 76 47 61 29

martin.lanouette@asfcanda.ca